

ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

Liste « Agir ensemble pour Folembrey »

[Retrouvez-vous nous sur **www.electionfolembrey.fr**](http://www.electionfolembrey.fr)

FICHE 02 «La sécurité et la circulation»

Constat:	<p>Folembrey est une commune paisible où il fait bon vivre. Toutefois, elle connaît régulièrement des poussées d'incivilités, des altercations entre voisins, le non-respect des règles établies, des excès de vitesse...</p> <p>Vivre ensemble ne va pas de soi et implique le respect de règles, de contraintes ou tout simplement de bon sens.</p>
Ce que nous nous engageons à faire	<p>Le Maire que nous élirons aura pour mission d'être intraitable sur les incivilités.</p> <p>Nous souhaitons mettre en place une « commission de la tranquillité publique » composée de conseillers municipaux devant laquelle seront convoqués les auteurs de troubles afin qu'ils expliquent leur acte, ce qui les a poussés à agir de la sorte, leurs motivations.</p> <p>Nous essaierons de mettre en place une convention entre l'Etat, la Gendarmerie, la justice et la commune, sorte de conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, qui pourra proposer des actions dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Dans le cadre de la tranquillité publique : protéger et bien-vivre ensemble• Concernant les jeunes : prévenir, protéger et devenir citoyens• Lutter contre toutes les violences : accompagner, assister et protéger les personnes vulnérables <p>Lorsqu'un bien communal subira des dégradations, le maire sera chargé, si le passage devant la commission tranquillité publique n'a pas été concluant, de déposer plainte au nom de la commune.</p> <p>Nous rappellerons très régulièrement la réglementation, via le journal communal, le site internet et si besoin par des communications plus ciblées afin qu'aucun folembraisien ne puisse dire qu'il ne savait pas, qu'il n'avait pas le droit de faire, qu'il n'avait pas conscience que cela gênait le voisinage...</p> <p>Nous commencerons à mettre en place un système de vidéosurveillance aux abords des principaux bâtiments publics ou lieux fréquentés et si l'expérience est concluante, nous étendrons le dispositif.</p> <p>Le deuxième volet de la sécurité concerne la circulation et sa réglementation : le Maire continuera de réglementer la circulation (pose de ralentisseurs, mise en place de stop).</p> <p>Enfin, nous souhaitons améliorer la circulation des piétons sur les trottoirs. Lorsque cela sera possible, nous modifierons les arrêtés de stationnements afin que les piétons et les poussettes puissent circuler facilement sans être obligés de descendre des trottoirs. Des aménagements de trottoirs seront donc étudiés.</p>

	Enfin la commune de Coucy envisage le recrutement d'un policier municipal. Pour cette commune il s'agit d'un emploi à temps partiel, toutefois, pourquoi ne pas s'associer afin de créer un emploi à temps complet pour faciliter le recrutement et se partager les frais. Cet agent partagé serait également chargé de faire respecter la réglementation ;
Planning de réalisation :	Pendant toute la durée du mandat soit 6 ou 7 ans
Financements	<p>La réglementation de la tranquillité publique est avant tout administrative, son coût est donc dérisoire, il s'agit de temps humain que devront consacrer le Maire, les adjoints et le personnel municipal.</p> <p>Une enveloppe budgétaire sera réservée à une première phase de mise en place de la vidéosurveillance, le coût est de l'ordre de 50 000 € et ne sera dépensé que si des subventions étaient obtenues.</p> <p>Le recrutement d'un policier municipal partagé fera l'objet d'une étude financière car s'agissant d'un emploi, il engage la commune sur le long terme.</p>
Avantages	<p>Assurer la sécurité de tous</p> <p>Essayer de faire disparaître ou pour le moins réduire les incivilités</p> <p>Garantir le bien vivre ensemble</p>

Fiche programme « Liste Agir ensemble pour Folembray » - 29/12/2025